

La DRAAF a en charge la mise en œuvre des politiques du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, sous l'autorité du préfet de Région.

Dans ce cadre, elle accompagne les acteurs régionaux des filières agricoles et agroalimentaires qui doivent faire face à de multiples enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ses actions visent ainsi à anticiper et favoriser l'adaptation des filières, notamment au regard des évolutions de la politique agricole commune (fin des quotas laitiers, etc.). Elles s'inscrivent également dans le cadre tracé par l'État pour l'agriculture et les industries agroalimentaires, en particulier la mise en œuvre du projet agro-écologique, la relance de l'effort productif et le développement de l'emploi. Les interventions de la DRAAF concernent ainsi :

- > sur le plan économique : la création de valeur ajoutée dans les territoires, la diversification et l'adaptation de l'agriculture à l'évolution du contexte de la région, la performance économique des entreprises alliée à la limitation des impacts environnementaux, le développement de l'agriculture biologique ;
- > sur le plan de l'environnement : la réduction de la consommation de foncier, la diminution de la dépendance aux intrants, la limitation des impacts sur les milieux aquatiques, l'air et les milieux naturels, le maintien de la biodiversité ;
- > sur le plan social : le développement de l'emploi en milieu rural et la reconnaissance du rôle de l'agriculture pour l'avenir de la région, grâce à l'intégration des problématiques agricoles dans les projets de territoire.

**FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.** C'est un lieu d'information, d'échanges, de réflexions stratégiques, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche, rassemblées au sein d'un même établissement.

**FranceAgriMer est chargé :**

- > **d'assurer un suivi des marchés** et de proposer une expertise économique qui permet aux opérateurs des filières agricoles et de la mer d'élaborer des stratégies de développement ;
- > **d'organiser le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques** au sein des onze Conseils spécialisés de filière ;
- > **de favoriser l'organisation** des producteurs et la coopération avec les régions ;
- > **de gérer** les dispositifs de régulation des marchés ainsi que les aides nationales et communautaires ;
- > **de contribuer** à des actions de coopération technique et au rayonnement des filières à l'international.

Les agents des services territoriaux de FranceAgriMer sont affectés dans les DRAAF. Directement en lien avec les producteurs et opérateurs des filières, les agents des régions assurent l'ensemble des missions de contrôle, de traitement des informations et des demandes d'aides qui sont du ressort de l'établissement national.

CÉRÉALES /  
FRUITS ET LÉGUMES /  
HORTICULTURE /  
LAIT /  
OLÉO-PROTÉAGINEUX /  
PÊCHE ET AQUACULTURE /  
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /  
SUCRE /  
VIANDES BLANCHES /  
VIANDES ROUGES /  
VINS /

RÉGION

Haute-Normandie

FranceAgriMer

Conception graphique : F. Joffre. Photos : FranceAgriMer, Fotolia, F. Joffre. DR. 2013.



Les services de FranceAgriMer au sein de la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de **HAUTE-NORMANDIE**



**FranceAgriMer**

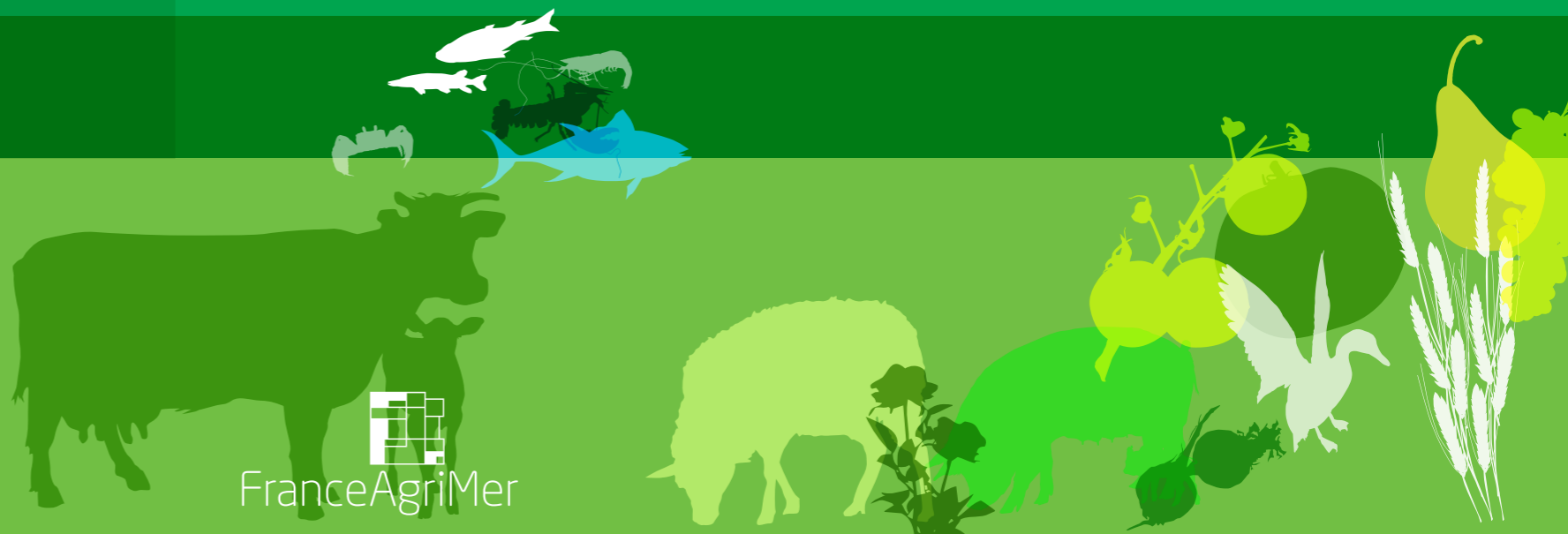
ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex  
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Cité Administrative  
2 Rue Saint Sever  
76032 Rouen cedex  
Tél. : 02.35.58.53.27 / Fax : 02.32.18.94.01  
[www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr)

FranceAgriMer



## Quelques caractéristiques de la région HAUTE-NORMANDIE

**775 000** hectares de surface agricole

• Des productions végétales diversifiées, qui représentent

**65 %** du CA\*

• Blé : **266 000 ha** ; colza : **93 000 ha** ; orge : **49 000 ha** ; lin textile : **36 000 ha** ; betteraves : **21 000 ha** ; pommes de terre : **13 000 ha**

Des exploitations performantes dont 7 000 d'une taille moyenne de 107 ha, qui fournissent 98 % de la production.

La région **HAUTE-NORMANDIE** accueille également le **1<sup>er</sup>** port national et européen d'exportation de céréales, Rouen. La moyenne des exportations de céréales sur les cinq dernières campagnes s'établit à 7 millions de tonnes.

**1<sup>ère</sup>** région française pour la production de lin textile.

Les secteurs agricole et agroalimentaire représentent **3 %** du produit intérieur brut de la région et **3 %** de ses emplois.

**3 %** de la superficie nationale

**32 %** du CA\* pour les céréales  
**16 %** du CA pour les cultures industrielles  
**9 %** du CA pour les oléagineux  
**15 %** du CA pour les élevages laitiers  
**130 000** vaches laitières



CÉRÉALES /  
FRUITS ET LÉGUMES /  
HORTICULTURE /  
LAIT /  
OLÉO-PROTÉAGINEUX /  
PÊCHE ET AQUACULTURE /  
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /  
SUCRE /  
VIANDES BLANCHES /  
VIANDES ROUGES /  
VINS /

## Le service FranceAgriMer du HAUTE-NORMANDIE

Les missions de FranceAgriMer en région sont portées par les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Les agents de FranceAgriMer basés en région y sont donc affectés.

Au vu des spécificités de la région **HAUTE-NORMANDIE** la DRAAF a choisi de regrouper ces agents dans le pôle FranceAgriMer, au sein du service régional de l'Économie agricole et de la forêt. Le pôle comprend 5 agents, dont un responsable et un adjoint.

Les principales missions des agents situés au sein de ce pôle sont :

- **les contrôles :**
    - > pour la filière viande : contrôles en abattoirs (pesée, classement, marquage des carcasses, suivi des classificateurs) et suivi des cotations gros bovins vifs sur le marché de référence de Forges-Les-Eaux (76),
    - > pour la filière lait : contrôle des quotas laitiers et des transports de lait,
    - > pour la filière céréales : aval FranceAgriMer, contrôle des obligations des collecteurs et des stocks de céréales,
    - > pour la filière sucre : contrôle de la fabrication et des transformateurs,
    - > contrôle et suivi des aides nationales toutes filières,
    - > contrôles des aides attribuées dans le cadre des programmes sociaux ;
  - **l'instruction, la rédaction des conventions** et la liquidation des dossiers pour les aides gérées en région ou co-gérées avec le siège de FranceAgriMer ;
  - **la réalisation d'enquêtes et le suivi des statistiques** en lien avec le service régional d'Information et de statistiques économiques (SRISE) de la DRAAF ;
  - **l'accompagnement et l'information des filières** sur l'ensemble des dispositifs mis en œuvre au plan national.
- En **HAUTE-NORMANDIE**, les contrôles représentent 40 % de l'activité des agents du pôle FranceAgriMer.

\*(CA : chiffre d'affaires agricole en 2012)